MAYA ACADEMY

Conditions générales de vente

Dernière mise à jour : 25 octobre 2026

Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations proposées par Maya Academy, SAS au capital de 150 €, RCS Angers 949 333 314, organisme de formation enregistré sous le n° 52490414749 et certifié Qualiopi au titre des actions de formation. Toute inscription implique l'acceptation de ces CGV.

Article 2 – Inscription

L'inscription devient définitive après :

- un échange préalable (entretien ou questionnaire) pour vérifier que la formation correspond à votre projet et à vos prérequis ;
- la signature d'un contrat de formation (si vous payez vous-même) ou d'une convention de formation (si un employeur ou un financeur paie) ;
- ou la validation de votre inscription sur Mon Compte Formation (financement CPF).

L'inscription doit être faite au minimum 14 jours avant le début de la formation, dans la limite des places disponibles. Une convocation précisant les dates, horaires et lieu est envoyée avant le début de la formation.

Article 3 – Prix

Les prix sont indiqués en euros, nets de taxes (TVA non applicable, article 293 B du CGI). Ils comprennent la formation, les supports pédagogiques, le matériel mis à disposition pendant la formation et, lorsque c'est prévu au programme, le passage de la certification. Le kit de matériel remis au stagiaire, lorsqu'il est inclus, est précisé dans le programme de chaque formation.

Article 4 – Financement et paiement

Financement CPF : la formation est financée selon les conditions générales d'utilisation de la plateforme Mon Compte Formation. Le reste à charge éventuel (participation forfaitaire obligatoire ou droits insuffisants) est réglé directement sur la plateforme.

Financement OPCO, France Travail ou employeur : le paiement se fait selon les modalités prévues dans la convention de formation. Si le financeur ne prend en charge qu'une partie du coût, le reste est facturé à l'entreprise ou au stagiaire, selon ce que prévoit la convention.

Financement personnel :

- aucune somme ne peut être demandée avant la fin du délai de rétractation (article 5) ;
- à la fin de ce délai, un acompte de 30 % maximum du prix peut être demandé ;
- le solde est réglé au fur et à mesure du déroulement de la formation, et au plus tard le dernier jour ;
- moyens de paiement acceptés : virement bancaire et carte bancaire.

Article 5 – Droit de rétractation

Si vous financez vous-même votre formation, vous disposez d'un délai de 10 jours à compter de la signature du contrat pour vous rétracter, par lettre recommandée avec accusé de réception (article L6353-5 du Code du travail). Si le contrat est conclu à distance (en ligne, par e-mail ou par téléphone), ce délai est porté à 14 jours (article L221-18 du Code de la consommation). Pour le CPF, les règles de rétractation de la plateforme Mon Compte Formation s'appliquent.

Article 6 – Annulation ou report par le stagiaire

Financement personnel ou entreprise :

- annulation plus de 14 jours avant le début : remboursement intégral des sommes versées ;
- annulation moins de 14 jours avant le début : un report gratuit sur une session dans les 6 mois est proposé. Si le stagiaire refuse le report, l'acompte versé (30 % maximum) reste acquis à Maya Academy ;
- en cas de force majeure dûment justifiée (maladie, accident, décès d'un proche…) : report sans frais, ou remboursement intégral si aucun report n'est possible.

Financement CPF : les conditions d'annulation de la plateforme Mon Compte Formation s'appliquent.

Article 7 – Abandon en cours de formation

Si le stagiaire abandonne la formation en cours de route :

- pour un motif de force majeure dûment justifié : seules les heures réellement suivies sont dues, au prorata du prix ;
- pour un autre motif : les heures réellement suivies sont dues, au prorata, ainsi que le matériel déjà remis au stagiaire.

Pour une formation financée par le CPF, les règles de la plateforme Mon Compte Formation s'appliquent. Les sommes éventuellement dues à titre de dédommagement ne peuvent pas être prises en charge par un financeur public ou par le CPF, et apparaissent sur une facture séparée. Chaque abandon fait l'objet d'un échange avec le stagiaire afin d'en connaître les raisons.

Article 8 – Annulation ou report par Maya Academy

Maya Academy peut reporter ou annuler une session si le nombre de participants est insuffisant, si la formatrice est indisponible ou en cas de force majeure. Le stagiaire est prévenu au plus tôt, et au minimum 7 jours avant la date prévue, sauf force majeure. Il peut alors choisir un report sur une autre session ou le remboursement intégral des sommes versées.

Article 9 – Déroulement de la formation

- **Horaires et lieu** : ils sont indiqués dans la convocation.
- **Modèles** : pour les journées pratiques, le stagiaire doit prévoir le nombre de modèles indiqué dans le programme. Si un modèle est absent, Maya Academy fait son possible pour proposer une solution (autre modèle, tête d'entraînement).
- **Assiduité** : le stagiaire signe une feuille d'émargement chaque demi-journée. Toute absence doit être justifiée.
- **Règlement intérieur** : le stagiaire s'engage à le respecter. Il est disponible sur le site.

Article 10 – Évaluation et documents remis

- Avant la formation : positionnement pour évaluer vos acquis et vos besoins.
- Pendant la formation : évaluations pratiques et suivi de votre progression.
- À la fin de la formation : questionnaire de satisfaction et remise d'un certificat de réalisation.
- Après la formation : un questionnaire de suivi peut vous être envoyé.

Lorsque la formation prépare à une certification enregistrée au Répertoire spécifique, la certification est délivrée par l'organisme certificateur uniquement si le candidat réussit les épreuves.

Article 11 – Situation de handicap

Toute personne en situation de handicap peut contacter notre référente handicap, Salima BRAHMIA (contactmayacademy@gmail.com / 06 28 52 20 50), avant son inscription pour étudier les adaptations possibles. Voir notre page Accessibilité PSH.

Article 12 – Propriété intellectuelle

Les supports de formation remis au stagiaire sont réservés à son usage personnel. Ils ne peuvent être ni reproduits, ni diffusés, ni utilisés pour former d'autres personnes sans autorisation écrite de Maya Academy.

Article 13 – Droit à l'image

Des photos des réalisations peuvent être prises pendant la formation. Elles ne sont publiées qu'avec l'accord écrit du stagiaire et du modèle concerné.

Article 14 – Réclamations

Toute réclamation (stagiaire, financeur, entreprise, modèle…) peut être adressée par e-mail à contactmayacademy@gmail.com ou par courrier à Maya Academy, 40 rue Jacques-Yves Cousteau, 49800 Trélazé. Nous accusons réception sous 7 jours et apportons une réponse écrite sous 30 jours maximum. Chaque réclamation est enregistrée, analysée et donne lieu, si nécessaire, à des actions d'amélioration.

Article 15 – Médiation

En cas de litige non résolu après une réclamation écrite, le stagiaire consommateur peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation : **[NOM DU MÉDIATEUR – adresse – site internet]**.

Article 16 – Données personnelles

Le traitement des données personnelles est détaillé dans notre Politique de confidentialité.

Article 17 – Droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, et après une tentative de solution amiable, le tribunal compétent est celui du ressort du siège de Maya Academy (Angers), sauf règle légale plus favorable au consommateur.